

Le 23 septembre 2021

Campagne de dépistage anti-COVID à Thonon-les-Bains les 27 et 28 septembre

Les 27 et 28 septembre, les médiateurs de lutte anti-covid seront à disposition des habitants à Vongy, au Chatelard, à la Versoie et à Collonges-Sainte-Hélène.

En termes de santé, la priorité est également donnée à la prévention et à la citoyenneté ! Dans le cadre du Contrat de Ville, Thonon Agglomération, la sous-préfecture de Thonon-les-Bains et l'Agence Régionale de Santé proposent 4 demi-journées d'intervention au cœur des quartiers. L'objectif : repérer les éventuels cas positifs, freiner la propagation du virus et répondre aux interrogations pouvant persister sur la vaccination.

- Lundi 27 septembre au matin
de 10h30 à 12h30
Espace de quartier du Chatelard
12 bis avenue du Châtelard
74200 Thonon-les-Bains
Tel : 04 50 81 36 76
- Lundi 27 septembre après-midi
de 13h30 à 15h30
Espace de quartier de la Versoie
10 D chemin de Morcy
74200 Thonon-les-Bains
Tel : 04 50 81 42 12
- Mardi 28 septembre au matin
de 10h30 à 12h30
Espace de quartier de Vongy
34 route de Vongy
74200 Thonon-les-Bains
Tel : 04 50 17 08 97
- Mardi 28 septembre après-midi
de 13h30 à 15h30
Espace de Collonges
21 avenue de Sénevullaz
74200 Thonon-les-Bains
Tel : 04 50 70 04 82

Chaque test de dépistage permettra en outre la délivrance d'un passe sanitaire valable 72h (si le test est négatif).

En partenariat avec :



Comment se déroule le dépistage par les médiateurs anti-COVID de l'ARS ?



Lors de leur intervention, les médiateurs réalisent sous la supervision d'un professionnel de santé :

- l'accueil administratif des personnes,
- le prélèvement naso-pharyngé,
- l'analyse des tests antigéniques,
- la sensibilisation à la prévention et l'information des personnes testées : *que faire si on est positif ? Si on est contact à risques ? Durée de l'isolement ?*
- l'orientation vers une structure d'appui à l'isolement si nécessaire, l'initiation de la démarche de contact-tracing (identification des personnes contacts à risques et messages préventifs sur les mesures barrières, le dépistage et l'isolement).



Les médiateurs de lutte anti-COVID, qui sont-ils ?

Les médiateurs ont pour rôle de renforcer les capacités de dépistage et les actions de prévention auprès des populations. Ce sont des équipes mobiles de 4 à 8 personnes, avec au moins un professionnel de santé habilité à administrer des tests de détection du SARS-CoV2. Ces équipes sont portées majoritairement par des associations agréées de sécurité civile (Croix-Rouge française, fédération française de sauvetage et de secourisme, associations de protection civile...) et des services départementaux d'incendie et de secours (SDIS). Elles sont financées par l'Agence régionale de santé.

Quelles sont leurs missions ?

- Dépister les personnes au plus près des besoins : lieux d'habitation, de travail, d'étude ou lieux publics.
- Délivrer des messages de sensibilisation et de prévention (mesures barrières, accompagnement sanitaire, social...)
- Identifier des personnes contacts pour accélérer la rupture des chaînes de transmission.

CONTACT PRESSE :

Cédric JOLY

Service communication

+33 (0)4 50 31 25 00 | c-joly@thononagglo.fr